



Assemblée Générale du vendredi 13 octobre 2023

Agen Agora – 18h15

Monsieur le Préfet

Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Madame la secrétaire générale de l'AMF

Mesdames et Messieurs les Maires, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de services de l'Etat

Messieurs les colonels,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir dans l'amphithéâtre Jean François-Poncet d'Agen Agora pour l'Assemblée Générale annuelle de notre Association des Maires du Lot-et-Garonne.

Notre congrès se passe dans un contexte international grave et tragique, qui nous marque, nous inquiète à juste titre et, qui ne peut pas, ne pas peser sur nos épaules d'élus républicains.

Et je me permets de relayer, ici, le message sobre mais claire de l'Association des Maires de France notamment dans sa condamnation permanente du terrorisme dont nos villes ont été particulièrement meurtries dans l'année 2015-2016.

« Face à l'attaque terroriste du Hamas, l'AMF exprime tout son soutien au peuple Israélien victime de ces exactions, ainsi que ses condoléances aux familles endeuillées et leurs proches. »

Cette condamnation ne se partage pas. C'est la même que pour New-York en 2001, qu'à Madrid 2004, qu'à Paris en 2015, qu'à Nice en 2016, et que dans le Sud d'Israël, Samedi dernier et à Arras, ce matin.

Au nom des Maires du Lot-et-Garonne, j'adresse toute notre sympathie fraternelle aux familles des victimes de l'agression du lycée d'Arras, à la Ville d'Arras et à son Maire, Frédéric Leturque.

J'exprime notre plus vive condamnation à l'égard de ces actes terroristes barbares, commis contre la population civile Israélienne. Pour ma part, je connais (un peu), l'histoire tragique des peuples Israélien et Palestinien mais rien n'excuse la barbarie terroriste, je le répète, rien.

Aussi, je souhaite remercier l'Association des Maires de France pour son soutien lors de ce 1^{er} salon et saluer la présence de Muriel FABRE, maire de Lampertheim (67) et Secrétaire Générale de l'AMF.

Ensuite, j'aimerai, en notre nom à tous, féliciter notre nouvelle sénatrice, Christine BONFANTI-DOSSAT et notre nouveau sénateur, Michel MASSET, recevez nos plus sincères salutations républicaines.

Le Sénat est l'Assemblée des territoires et je sais que vous saurez relayer les préoccupations des maires au sein de la Chambre Haute du Parlement et que nous saurons travailler ensemble pour le développement de notre territoire.

* * * * *

Lors de notre Assemblée Générale à Casteljaloux l'année passée, nous avons eu **un débat sur le Zéro Artificialisation Nette, le fameux ZAN**. Lors de notre Assemblée Générale, du 10 décembre 2022, à Casteljaloux, nous avons eu un débat sur le Zéro Artificialisation Nette, le fameux ZAN.

A cette occasion, nous nous étions mobilisés à l'unanimité contre ce texte de loi et vous m'aviez mandaté ainsi que mes collègues, Gaëtan Malanges, de Saint-Barthélemy-d'Agenais, Alain Lorenzelli, de Bruch, Raymond Girardi, d'Argenton, pour porter, non seulement, l'opposition formelle des Maires Lot-et-Garonnais mais, aussi, nos propositions.

Et, à ce titre, nous avons longuement rencontré l'équipe de Madame la Première ministre, le 14 février 2023. L'AMF 47 a fait sa part dans le combat national qui a amené l'adoption définitive d'une loi partant d'une initiative du Sénat et venant corriger significativement les excès de la loi initiale.

Aussi, permettez-moi de revenir sur les principales corrections législatives :

1. Le rallongement des délais pour la modification des documents d'urbanisme

2. Le retrait des projets de grande ampleur dans la comptabilisation de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers des collectivités pour la première tranche des 10 ans. Chez nous ce sera notamment le cas pour GPSO.
3. La création d'une « garantie minimale de développement » pour chaque commune Cette garantie de 1 hectare pour la première période décennale 2021-2031, sera applicable à l'ensemble des communes à condition pour elles d'être couvertes par un document d'urbanisme (PLU(i), document en tenant lieu ou carte communale) approuvé avant le 22 août 2026.
4. La création d'un nouveau droit de préemption et de sursoir à statuer opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme entraînant une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers

Il faut que nous nous saisissions de ces changements et de ces nouveaux droits ouverts par des législateurs à notre écoute.

Autre sujet évoqué lors de notre AG 2022, la présence de la gendarmerie en Lot-et-Garonne.

Votre Association des Maire a tenu son rôle dans l'expression des besoins de renforcement des forces de sécurités en Lot-et-Garonne. Je l'ai représenté lors de la visite du Président de la République et de son Ministre de l'Intérieur le 2 octobre à Tonneins pour annoncer la création de 3 nouvelles brigades dans notre département est une excellente nouvelle pour notre territoire du Lot-et-Garonne.

Merci à toutes celles et à tous ceux, Parlementaires, chef de service d'Etat, vous Monsieur le Préfet ainsi que votre prédécesseur, et avec des remerciements spéciaux, notre Colonel de Gendarmerie, qui nous ont aidé à atteindre ce résultat où le Lot-et-Garonne est significativement mieux traité que la moyenne des autres départements.

Cette annonce est pour nous, à la fois, une bonne nouvelle et une bonne base de travail.

Maintenant, nous devons lancer le chantier commun avec la gendarmerie nationale pour incarner cela dans des réalisations concrètes.

Je m'adresse au Colonel Houzé et à vous Monsieur le Préfet : Oui, nous devons nous mobiliser pour vous aider à inventer les brigades mobiles de demain et, nous attendons de l'institution qu'est la Gendarmerie, beaucoup de sérieux, dans la tenue des engagements sur les effectifs et les délais de mise en œuvre des nouveaux dispositifs.

* * * * *

Avant d'aborder le thème de notre débat, je tenais à partager 3 sujets avec vous :

Le premier sujet concerne la désertification médicale

Cette journée est particulière. Ce vendredi 13 octobre est marqué par une grève générale des médecins qui se veut un « jour noir » pour la Santé. Il est évident que c'est un témoignage supplémentaire, s'il en était nécessaire, de l'étouffement structurel de notre système de

santé qui a besoin d'une refondation forte notamment les territoires ruraux.

Merci à tous nos collègues qui sont aussi médecins et personnel soignant de profession, de nous avoir alerté sur la signification profonde de leur mouvement.

La question posée et mise sur la table des négociations est simple : comment revaloriser les honoraires de consultations ?

Mais le sujet va bien au-delà puisqu'il soulève les questions relatives à la démographie médicale, paramédicale et, plus globalement, de l'ensemble des métiers du soin.

Notre département dans son ensemble doit se mobiliser et de toutes ses forces et je sais que chacun s'y attèle à son niveau. Ce n'est qu'uni et ensemble que nous ferons entendre notre voix.

Car nous devons nous faire respecter à Bordeaux ! Concrètement, sur les enjeux forts de répartition des internes ou des infirmières en pratique avancée, nous n'existons pas !

Notre département ne peut pas rester invisible et inaudible plus longtemps.

Enfin, dernier sujet à partager : la démographie scolaire.

Je veux évoquer avec vous, mes chers collègues, l'organisation scolaire dans un contexte démographique qui se tend.

D'abord, disons-le, la rentrée s'est bien passée ! Et il faut dire merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour faire de cette rentrée, une réussite : d'abord la communauté pédagogique, c'est vrai... Merci à nos professeurs d'école, merci monsieur le Directeur des services Académiques.

Mais n'oublions pas qu'en France les écoles c'est aussi la Mairie. Donc merci à nous les Maires qui construisons, gérons et entretenons les écoles, mettons à disposition le personnel et le matériel nécessaires à l'apprentissage de nos enfants dans les meilleures conditions.

Nous savons à quel point une école est décisive pour un territoire, combien une école est symbolique dans la vie d'un village. Il faut donc garder l'idée d'un maillage dense du territoire par les établissements scolaires mais il nous faut aussi accepter que ce maillage se transforme.

Nous vivons depuis 2011 un mouvement de fond, de baisse de la démographie qui, par exemple à Agen, amène 10.18 % de moins d'élèves en maternelle.

Ces chiffres sont implacables et ne pourront pas, ne pas avoir, un impact considérable sur ce maillage des écoles.

A titre d'exemple, ce n'est pas de gaité de cœur que dans les années futures, le Maire d'Agen sera sans doute, obligé de fusionner 2 écoles du centre-ville à Agen. Et il y aura aussi, bien sûr, des situations sensibles en milieu rural.

Nous devons aborder cette question du maillage territorial scolaire avec anticipation et courage. Les maires ont déjà inventé les Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) mais nous devons

nous battre pour réinventer un modèle innovant qui réponde à la nouvelle réalité démographique et à la nécessité de la vie de nos territoires.

* * * * *

Ces constats faits, je veux revenir avec vous sur le thème de notre Assemblée Générale : « *Etre Maire à l'heure des réseaux sociaux* ».

Aujourd'hui, la couverture numérique du territoire fait que tout le monde « est sur les réseaux sociaux ». Avec 38 millions de français utilisateurs actifs des réseaux sociaux en France, nous sommes sur une pratique de masse et non plus sur une pratique uniquement générationnelle ou urbaine.

Les réseaux sociaux percutent la vie de toutes les communes, y compris les plus reculées parce que les enjeux de vie locale sont désormais présents sur ces mêmes réseaux.

Les citoyens jugent également l'actualité locale et, pour ce faire, les réseaux sociaux sont devenus des lieux de débat sur des micro-sujets. Je veux porter un message : nous sommes les Maires des réseaux sociaux ! Et nous n'avons pas vraiment le choix. Nous devons adapter nos pratiques d'élu à cette évolution sociétale.

Alors qu'est-ce que ça veut dire ?

D'abord une diffusion de l'information beaucoup plus rapide.

Cet effet « tsunami médiatique » a été très visible lors des émeutes faisant suite à la mort de Naël, avec une violence inouïe se déferlant sur les réseaux sociaux en quelques heures. Cet effet de vague est devenu structurel et nous devons faire avec.

Ensuite rappeler que les réseaux sociaux, c'est l'immédiateté : le rapport au temps s'est resserré. Le temps du citoyen n'est plus le temps de l'élu et encore moins celui de l'administratif.

Il est donc important de prendre du recul, de ne pas réagir sur le coup de l'émotion.

Enfin, les réseaux sociaux peuvent aussi être des outils formidables de gouvernance locale.

Ils nous permettent de toucher plus vite la population par exemple pour la diffusion des messages d'alerte ou de communication événementielle. Nous devons nous en emparer, nous former pour y être à l'aise et nous organiser pour profiter de cette chambre d'écho.

Et après avoir parlé « immédiateté et gouvernance », il faut reconnaître les effets pervers des réseaux sociaux qu'il nous faut combattre.

Le premier effet, c'est l'identification plus difficile de la vérité pour nos concitoyens. Comment établir la vérité locale à nos concitoyens ? Les Maires doivent prendre leur part pour être des « vérificateurs de l'information » : quand une info circule sur ma commune, je la confirme ou je l'infirme, c'est aussi mon rôle en tant qu'officier de police judiciaire.

C'est notre rôle de faire la part des choses entre, d'une part, l'expression des opinions qui évidemment doit rester libre, mais être entendue pour ce qu'elle est... et, d'autre part la vérité des faits qui est sacrée.

Le deuxième effet négatif est relatif aux comportements agressifs. Les réseaux sociaux favorisent l'épanouissement de comportements agressifs parce qu'ils sont couverts par l'anonymat. Et même à l'échelle de nos villes et villages.

Il faut se défendre contre la diffamation car internet n'est pas et ne pas être un espace à part, une dimension déconnectée des droits et devoirs de chacun. Aussi, il faut absolument signaler les agissements délictueux et attaquer en cas de diffamation dès lors que c'est nécessaire.

Je suis d'ailleurs très intéressé par les propositions de la loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » dont nous parlera la rapportrice du texte, Louise Morel.

Je reste optimiste, mais nous, les maires, devons nous emparer des réseaux sociaux et nous former. Les maires, les élus, les agents territoriaux...

Et maintenant place au débat sur ce sujet incontournable pour les Maires de 2023.

Je termine en remerciant chacune et chacun d'entre vous, pour avoir assuré le succès de la nouvelle formule de notre Congrès des Maires 47 et du Salon territorial.

Nous avons été plus de 1 000 personnes sur les stands et allées de l'Agora, avec une cinquantaine de stands partenaires, plus de 450 élus dont 150 maires mobilisés. Bravo et merci à tous ceux qui ont contribué à ce beau succès.

L'Association des Maires 47 a montré sa capacité à se réinventer en 2023.

Vive les Maires 2023

Et vive le Lot-et-Garonne !